

CHALLENGE MORENO EDITION 2023

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Créé en avril 2016, le challenge Hervé Moréno a pour objet de sensibiliser les élèves de CM2 à la sécurité routière via un concours de dessins sur une thématique qui les concerne directement : **la sécurité routière sur le chemin de l'école.**

Appeler à la prise de conscience des plus jeunes permet de contribuer à ce qu'ils puissent devenir des usagers responsables de la route pour leur sécurité et celle d'autrui.

Ce challenge ludique honore la mémoire d'Hervé Moréno, ancien brigadier-chef motocycliste de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Aquitaine (C.R.S. A.A.) et intervenant départemental de sécurité routière auprès de la préfecture de la Gironde particulièrement investi dans l'organisation d'actions de sensibilisation aux risques routiers tout au long de sa carrière.

Article 1^{er}

Le challenge est ouvert à la participation des élèves de CM2 dont les écoles ont été retenues pour concourir à l'événement. Des élèves de CM1 inscrits dans des classes partagées avec des élèves de CM2 peuvent également participer, à titre exceptionnel.

Chaque enfant participe au challenge en son nom propre. Aucun dessin effectué en commun par deux ou plusieurs élèves au sein même d'une classe ne sera enregistré par le jury du challenge.

Article 2

Les thèmes retenus pour la réalisation des dessins sont les suivants :

- La perception des dangers sur le chemin de l'école ;
- Les mauvaises pratiques ;
- Les bons usages.

Article 3

Les dessins devront être transmis à l'adresse suivante :

**Direction Zonale des C.R.S. Sud-Ouest
Challenge Hervé Moreno
à l'attention du Cne Pascal GENSOUS
B.P. 50555
33151 CENON Cedex**

La date limite de réception est fixée au 1^{er} avril 2023.

Article 4

Un jury sélectionne les deux dessins vainqueurs par écoles.

Le dessin arrivé en première position dans chaque établissement scolaire est déclaré vainqueur de l'édition annuelle.

Le jury est constitué de membres issus du bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Gironde, de la C.R.S. Autoroutière Aquitaine, de l'éducation nationale, du comité départemental de cyclisme de la Gironde, de Groupama... Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée en cas de besoin.

Madame Audrey Moreno et ses enfants sont membres de droit du jury.

Chaque jury, qui comporte toujours un nombre impair de membres, peut compter jusqu'à 9 représentants au maximum.

Cette liste sera publiée le 15 avril 2023 au plus tard et diffusée à l'ensemble des écoles participantes.

Article 6

Divers lots seront remis à l'ensemble des participants et des gagnants ainsi qu'aux écoles sélectionnées à l'occasion d'une remise de prix organisée dans chaque établissement :

- **Pour les six écoles participantes :**
 - Un trophée au nom d'Hervé Moréno commémorant leur participation à ce challenge
- **Pour l'ensemble des enfants ayant participé au challenge :**
 - Un couvre-sac rétro-réfléchissant
 - Divers goodies.
- **Pour les six gagnants du 1er prix de chaque école :**
 - Un vélo
 - Un casque
 - Un diplôme
- **Pour les six autres gagnants (seconde place) de chaque école :**
 - Une trottinette
 - Un casque
 - Un diplôme

Article 8

Chaque école participante devra impérativement retourner les autorisations parentales dont le modèle est joint au présent règlement. En cas de refus du représentant légal, la mention diffusion non autorisée devra être portée au dos du dessin de l'élève concerné.

Un triptyque d'information sera distribué aux enfants participant au challenge.

La diffusion de cet événement sera assurée par l'intermédiaire de la page Facebook de la préfecture de la Gironde ainsi que de son compte Tweeter, des publications seront également faites par les partenaires sur leurs réseaux.

Concernant la médiatisation des cérémonies de remise des prix, la presse écrite et télévisée sera contactée afin de couvrir cet événement.

Les dessins vainqueurs pourront être diffusés sur le site des services de l'État et servir à la création d'un support pédagogique à destination des écoles primaires du département.

La préfecture de la Gironde pourra également valoriser les dessins gagnants dans ses actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Article 9

Le calendrier des écoles participantes sera mis à jour sur le site de la préfecture de la Gironde dès que connu.

Fait à Bordeaux, le 04 janvier 2023